

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-149

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2021

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2021-07-26-00001 - Arrêté préfectoral n° en date du 26 juillet portant délégation de signature en matière de sanction disciplinaire à M.

Christophe ALLAIN Directeur zonal de la police judiciaire SUD EST (2 pages) Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-07-26-00001

Arrêté préfectoral n° en date du 26 juillet
portant délégation de signature en matière de
sanction disciplinaire à M. Christophe ALLAIN
Directeur zonal de la police judiciaire SUD EST



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Drôme

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° EN DATE DU 26 JUILLET 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE SANCTION DISCIPLINAIRE A
M. CHRISTOPHE ALLAIN
DIRECTEUR ZONAL DE LA POLICE JUDICIAIRE SUD-EST

La Préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements pour les délégations de signature ;

VU le décret du 19 avril 2019 nommant M. Christophe ALLAIN, Directeur Inter-régional de la Police Judiciaire à Lyon, Contrôleur Général des services actifs de la Police Nationale ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur en date du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des corps administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1/2

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe ALLAIN, Contrôleur Général, Directeur Interrégional de la Police Judiciaire à Lyon, pour prononcer les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme, à l'encontre des personnels actifs, membres du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale, des agents et des techniciens de la police technique et scientifique en fonction dans le ressort du département de la Drôme et placés sous son autorité.

Article 2 : Dans le cas d'une signature exercée par délégation, les décisions ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le Directeur Inter-régional de la Police Judiciaire de Lyon devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour la Préfète
et par délégation
le directeur inter-régional de la police judiciaire de Lyon
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00040 du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature est abrogé.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture et le Directeur de cabinet de Mme la Préfète de la Drôme, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 26 juillet 2021

La Préfète,

- signé-

Elodie DEGIOVANNI